

Commémorations du 8-Mai : des règles très strictes

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, indique que les cérémonies du 8 mai 2020 se dérouleront selon les modalités suivantes.

Une cérémonie, présidée par le Président de la République, aura lieu le matin à Paris, à l'Arc de Triomphe, en présence d'un nombre restreint d'autorités civiles et militaires. Cette cérémonie nationale ne sera pas ouverte au public mais sera retransmise en direct à la télévision.

Dans l'ensemble des départements ainsi que dans les territoires d'outre-mer, les Préfets et Hauts-Commissaires organiseront une cérémonie au monument aux morts de la commune chef-lieu dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Dans les communes, les maires pourront organiser, en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le Président de la République demande aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de pavoiser leur balcon aux couleurs nationales.

Source : ministère des Armées

Retransmis par :

Francis Plancke



Pdt UNC 56